



© Tourisme Montréal - Stéphan Poulin



Montréal : Locomotive économique du Québec

Soumission
prébudgétaire provinciale
2006-2007

© Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2006

présentée à
Monsieur Michel Audet
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

par la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Février 2006



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal**

Table des matières

Introduction	3
Recommandations spécifiques	4
1. Compétitivité économique du Québec et de sa métropole	4
1.1. Attraction, formation et rétention du talent	4
1.1.1. Attraction et intégration des immigrants	4
1.1.2. Financement des universités	5
1.1.3. Réalisation des deux projets de centres hospitaliers universitaires	6
1.2. Amélioration de la compétitivité des entreprises	7
1.2.1. Création d'un fonds d'investissements directs à l'étranger	7
1.2.2. Facilitation du passage des exportations québécoises à la frontière américaine	8
1.2.3. Élimination de la taxe sur le capital	8
2. Amélioration de la situation financière des villes	10
2.1. Diversification des sources de revenus	10
2.2. Revenu de croissance.....	10
2.2.1. Transfert d'un point de pourcentage (1/7,5) de la TVQ.....	10
2.2.2. Remboursement total de la TVQ	11
2.2.3. Compensations tenant lieu de taxes	12
3. Projets d'infrastructures urbaines d'importance	13
3.1. La Société du Havre : hautement prioritaire.....	13
3.2. La navette ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport Montréal-Trudeau	13
3.3. Les infrastructures de transport routier.....	14
3.4. Le transport en commun : durable et incontournable	14
3.5. Le Quartier des spectacles : un atout pour la vitalité culturelle de la métropole.....	16
Conclusion	16

Introduction

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité.

C'est à titre de plus important organisme privé au Québec voué au développement économique que la Chambre souhaite remettre au ministre des Finances des recommandations prébudgétaires pour l'année 2006-2007. La préparation d'un budget comporte inévitablement des choix, souvent déchirants, entre une série de priorités et d'urgences. La Chambre est sensible à cette réalité et en a tenu compte dans la préparation de ce document, qu'elle présente au ministre des Finances au nom de ses membres. Ainsi, la première recommandation budgétaire de la Chambre – qui se reflète également dans chacune des recommandations présentées – est que le gouvernement du Québec adopte un budget responsable et équilibré, comportant un réel *déficit zéro*, et qui prenne en considération de façon prioritaire la notion de rendement des fonds publics dans chacun de ses choix.

Les Québécois souhaitent, de façon générale, à la fois le maintien et l'amélioration d'importants services publics tels que la santé et l'éducation, et la poursuite de l'allègement de leur imposant fardeau fiscal. Il n'existe qu'une seule façon de concilier ces deux objectifs : l'accroissement de la richesse collective. D'où l'importance de donner priorité, dans le prochain budget, aux choix susceptibles de contribuer le plus significativement à l'enrichissement des Québécois.

Dans ce contexte, le développement optimal de la région métropolitaine de Montréal apparaît comme étant de la plus grande importance. Selon la Communauté métropolitaine de Montréal, la Métropole – qui compte pour 48 % de la population du Québec et génère 50 % du produit intérieur brut québécois – est responsable de 70 % des exportations québécoises et fournit annuellement 25 milliards \$ de revenus au gouvernement du Québec – soit environ 55 % des revenus autonomes du gouvernement. Qui plus est, la part des impôts provinciaux payés par les particuliers de la région métropolitaine est plus de 15 % supérieure à leur poids démographique au sein du Québec¹. Ainsi, l'activité économique de la région montréalaise permet de financer des services publics bien au-delà de son territoire.

Compte tenu de cette «facilité» montréalaise à créer de la richesse – à l'échelle québécoise, il va sans dire –, on pourrait être tentés de conclure que Montréal n'a besoin de rien et que prioriser les régions est effectivement la bonne stratégie à adopter. Malheureusement, du moment où on compare la performance de Montréal à celle de ses semblables – d'Amérique du Nord ou d'ailleurs – la conclusion qui s'impose est plutôt que le Québec ne profite pas *assez* de sa métropole. Dans ce contexte, le développement de la métropole devrait constituer une priorité pour l'ensemble du Québec. De la Gaspésie à l'Abitibi, on devrait s'inquiéter du fait que Montréal peine à suivre le rythme de ses concurrentes. Ainsi, le prochain budget devrait marquer le début d'une époque où le Québec s'attend à davantage de sa métropole – et s'efforce enfin de lui fournir les outils en conséquence. Pour ce faire, un pacte fiscal durable et ambitieux entre le gouvernement du Québec et sa métropole ne peut plus attendre.

¹ Analyse des données fiscales du ministère des Finances du Québec, « Statistiques fiscales des particuliers, Année d'imposition 2000 ».

Recommandations

1. Compétitivité économique du Québec et de sa métropole

La région métropolitaine de Montréal est dotée de nombreux atouts qui ne demandent qu'à être développés pour lui permettre de contribuer encore davantage au dynamisme économique du Québec. Dans cette optique, la Chambre présente ici une série de recommandations visant l'amélioration de la compétitivité de la métropole et de ses entreprises et, conséquemment, de l'ensemble du Québec.

1.1. Attraction, formation et rétention du talent

La capacité d'innover d'une économie est intimement liée aux individus talentueux et bien formés par qui ces innovations émergent. Cette nouvelle réalité prend forme au Québec, au moment où la croissance démographique faiblit et où la population vieillit. Ainsi, l'enjeu capital du talent ne peut plus se limiter au seul développement des talents locaux, en particulier dans un contexte où, d'ici quelques années, la croissance nette de la main-d'œuvre reposera à 100 % sur l'immigration². Le Québec doit livrer bataille pour accueillir – de façon permanente – les personnes talentueuses venant d'ailleurs et qui cherchent le meilleur endroit où vivre et développer leur talent.

1.1.1. Attraction et intégration des immigrants

La Chambre est d'avis que des efforts accrus doivent être déployés, d'une part pour attirer des immigrants au Québec et, d'autre part, pour intégrer ces nouveaux arrivants à la société québécoise. L'enjeu ne se limite pas à l'attraction d'une main-d'œuvre immigrante de qualité : la participation active à la vie sociale, culturelle et économique québécoise des immigrants est un facteur déterminant pour retenir ces individus au Québec.

Dans ce contexte, le ministère responsable de l'immigration doit avoir les moyens de ses ambitions. Or, ce ministère a vu son budget réduit au cours des dernières années. La Chambre recommande donc au gouvernement que le prochain budget renverse la tendance et comporte un accroissement des montants alloués pour l'accomplissement de la mission d'attraction et d'intégration des immigrants.

Par ailleurs, il est important de souligner que 70 % des diplômés ayant fréquenté les universités montréalaises demeurent à Montréal au terme de leurs études. Montréal parvient donc à retenir une part importante des individus qu'elle accueille pour fins d'études universitaires lorsqu'elles sont complétées. Mais il demeure que l'on devrait déployer des efforts additionnels pour que le nombre d'étudiants étrangers qui demeurent à Montréal après leurs études – actuellement de un sur trois – augmente à deux sur trois.

En outre, comme les universités sont bien positionnées pour effectuer un démarchage accru auprès des clientèles étudiantes étrangères, la Chambre estime que le gouvernement devrait instaurer un incitatif financier qui encouragerait les universités à recruter davantage d'étudiants étrangers. Comme les étudiants étrangers paient des frais de scolarité majorés, ces frais pourraient contribuer à financer un mécanisme de rendement des investissements pour les universités parvenant à augmenter leur nombre d'étudiants en provenance de l'extérieur du Canada.

Recommandations 1.1.1. :

Que le budget comporte un accroissement des montants alloués au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour l'accomplissement de sa mission d'attraction et d'intégration des immigrants;

² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Bulletin de santé de Montréal*, édition 2005, p. 23.

Que le budget prévoit un mécanisme pour allouer aux universités qui augmentent leur nombre d'étudiants étrangers une partie des sommes supplémentaires obtenues via les frais de scolarité plus élevés payés par ces étudiants étrangers additionnels.

1.1.2. Financement des universités

Montréal dispose d'une véritable force de recherche et de formation. En plus de cinq universités, la région métropolitaine compte quatre grandes écoles et 201 centres de recherche universitaire. Ce sont donc quelque 170 000 étudiants qui poursuivent des études supérieures dans la région de Montréal, ce qui représente plus de 50 % de l'ensemble des étudiants universitaires du Québec. Ainsi, la région métropolitaine de Montréal est sans contredit le pôle principal de l'activité universitaire au Québec : près de 75 % de la recherche et développement universitaire du Québec est réalisée dans la région montréalaise³. La métropole se démarque également sur la scène canadienne où elle occupe la première place pour ce qui est des subventions de recherche universitaire versées au pays, avec 1,1 milliard de dollars pour 2004⁴.

Même en étant une force pour le Québec, il n'en demeure pas moins que les établissements du réseau universitaire québécois ne disposent pas de moyens comparables à ceux de leurs concurrents. À cet égard, il existe un consensus au Québec – que la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités a permis de souligner à nouveau – pour admettre que le déficit de ressources de fonctionnement général des universités québécoises, par comparaison aux autres universités canadiennes, représentait, pour l'année 2002-2003, un montant de l'ordre de 375 millions de dollars⁵ et qu'il doit être comblé rapidement. En outre, l'importance d'ajouter les démarches complémentaires amène la Chambre à réitérer son soutien aux efforts déployés par le gouvernement du Québec au sein du Conseil de la fédération pour sensibiliser les autres provinces à l'importance d'accroître le financement accordé à l'éducation postsecondaire.

La Chambre croit par ailleurs qu'il existe divers moyens par lesquels les étudiants pourraient être appelés à assumer une part plus importante des coûts relatifs à leur formation, sans que cette contribution accrue ne représente, pour les moins nantis, un obstacle à leur entrée à l'université. À titre d'exemple, les frais de scolarité assumés par les étudiants pourraient varier en fonction de paramètres tels que le revenu des diplômés une fois parvenus sur le marché du travail, ou encore en fonction des coûts inhérents à leur domaine de formation.

Dans cette optique, la Chambre reprend ici les recommandations qu'elle formulait devant la Commission⁶ :

- La Chambre recommande que l'État québécois accompagne les étudiants dans l'effort financier requis, en ajoutant à sa contribution actuelle un dollar pour chaque dollar supplémentaire demandé aux étudiants. Ce nouvel investissement gouvernemental annuel de 187,75 millions de dollars dans les universités québécoises ne représenterait, pour le gouvernement, qu'une augmentation – somme toute marginale – de 0,34 % de son budget total et de 1,5 % du budget alloué à l'éducation.

³ Fernand MARTIN, *Savoir et croissance, les universités : catalyseurs du Montréal métropolitain – Les retombées économiques*, Université de Montréal, février 2004, p. 9.

⁴ Research Infosource inc, *Canada's Top 50 Research Universities 2005*, novembre 2005, site Web : <http://www.researchinfosource.com/top50.shtml> (dernière consultation le 24 janvier 2006).

⁵ CREPUQ-MEQ, *Rapport du Comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources*, novembre 2002, p. 19.

⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Les institutions d'enseignement supérieur du Québec : un enjeu crucial pour le moteur économique du Québec*, février 2004. Accessible en ligne à : http://www.ccm.ca/documents/Positions/2003%202004/Memoire_universites.pdf

- La Chambre trouve difficilement justifiable qu'à travers le maintien du gel des frais de scolarité et de leur non-indexation, la part du financement de l'éducation supérieure que les étudiants assument aille en décroissant, d'année en année. Ainsi elle recommande, tout en prenant acte de l'engagement du gouvernement de maintenir le gel des frais de scolarité pour une certaine période, que soit envisagée pour l'avenir une contribution financière accrue de leur part afin de combler la première moitié des 375 millions de « sous-investissement » des universités.
- D'autres mesures doivent être mises en place pour permettre aux entreprises d'assumer un rôle plus grand en matière de financement de l'éducation, de formation et de recherche. Dans cette optique, la Chambre recommande la mise en place de mécanismes par lesquels le secteur privé deviendrait partenaire des étudiants – anciens, actuels et éventuels – pour le paiement de frais de scolarité accrus. Par exemple, le remboursement des dettes d'études d'employés récemment diplômés pourrait être reconnue comme dépense admissible, par l'employeur, au 1 % de la masse salariale que les grandes entreprises doivent investir pour la formation de leurs employés. Une autre approche pourrait être d'encourager les entreprises à contribuer financièrement aux régimes enregistrés d'épargne études (REÉÉ) de leurs employés ayant des enfants, au même titre que certaines le font pour des RÉER.

Recommandations 1.1.2. :

Qu'une contribution financière accrue de la part des étudiants soit envisagée afin de combler la première moitié du 375 millions de « sous-investissement » des universités;

Que l'État québécois accompagne les étudiants dans l'effort financier requis, en ajoutant à sa contribution actuelle un dollar pour chaque dollar supplémentaire demandé aux étudiants;

Que soient mis en place des mécanismes par lesquels le secteur privé deviendrait partenaire des étudiants – anciens, actuels et éventuels – pour le paiement de frais de scolarité accrus;

Que des dispositions soient prises afin qu'une contribution accrue ne représente pas, pour les moins nantis, un obstacle à leur entrée à l'université.

1.1.3. Réalisation des deux projets de centres hospitaliers universitaires

Comme la Chambre l'a souligné au cours des dernières années, la réalisation des projets de centres hospitaliers universitaires (CHU) de l'Université de Montréal (CHUM) et de l'Université McGill (CUSM) sont des investissements d'autant plus nécessaires et pertinents que la recherche biomédicale et les biotechnologies font partie des secteurs où l'agglomération urbaine de Montréal excelle. Il s'agit par ailleurs de projets particulièrement porteurs permettant d'attirer et de retenir à Montréal des représentants de l'élite mondiale en matière de recherche et de soins médicaux. Ainsi, la Chambre souhaite que le gouvernement s'assure d'une réalisation rapide et rigoureuse des nouveaux CHU. Elle souhaite par ailleurs que dans sa démarche, le gouvernement prenne en considération la possibilité de recourir à des formes de partenariat public-privé susceptibles d'assurer aux Québécois la construction d'hôpitaux de qualité au meilleur coût possible.

Recommandation 1.1.3. :

Que le gouvernement du Québec s'assure de la réalisation rapide et rigoureuse des deux projets de centres hospitaliers universitaires à Montréal.

1.2. Amélioration de la compétitivité des entreprises

Pour la Chambre, la compétitivité économique de l'agglomération urbaine de Montréal, si elle est indéniablement alimentée par le talent présent dans la région, est aussi grandement tributaire de l'accès de ses entreprises aux marchés étrangers, et de la capacité de ces entreprises à investir dans leur propre réussite.

1.2.1. Création d'un fonds d'investissements directs à l'étranger

Les investissements directs étrangers (IDE) représentent une des nombreuses façons de faire du commerce international et depuis les dernières décennies, les IDE sont en pleine croissance. Selon les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), en 1980, la valeur totale des IDE en \$US dans le monde s'est chiffrée à 53,7 milliards \$. Dix ans plus tard, ils totalisaient 238,7 milliards \$, et 1,2 billion \$ en 2000. Après avoir accusé un certain recul, la valeur des IDE s'est élevée à 730,2 milliards \$ en 2004.

Les avantages des IDE sont nombreux. Selon une étude de l'OCDE⁷, chaque dollar investi à l'étranger est associé à 2 \$ d'exportation additionnelle et un surplus de la balance commerciale de 1,70 \$ pour le pays qui a effectué l'investissement. De plus, les IDE sortants représentent un puissant mécanisme d'accès aux marchés étrangers. En effet, à travers les IDE, les produits finis exportés sont progressivement remplacés par des biens intermédiaires à haute valeur ajoutée et par des services des sociétés mères aux filiales étrangères.

Malgré cela, le Québec n'est pas très présent sur les marchés internationaux et ne profite donc pas pleinement des avantages que ces investissements pourraient lui apporter. De plus, les entreprises qui se lancent dans l'aventure des IDE sont pour la plupart de grandes entreprises⁸. Ainsi, en comparaison, les PME, qui constituent l'essentiel du tissu économique de la province, sont encore sous-représentées dans l'économie mondiale. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles sont relativement peu préparées à un climat d'affaires plus complexe et plus risqué et disposent de beaucoup moins de ressources – en particulier d'outils de financement pour les projets d'IDE.

Le Canada et le Québec n'offrent pas véritablement de soutien financier aux entreprises qui désirent faire des investissements à l'étranger. Alors que bon nombre d'agences de développement économique ont le mandat d'attirer les investissements étrangers au Canada et au Québec, les actions concrètes en matière de promotion des investissements directs des Canadiens et Québécois à l'étranger se font beaucoup plus rares. Pourtant, on retrouve dans tous les pays du G7 des fonds d'investissements directs à l'étranger (FIDE). On compte aujourd'hui plus de 19 FIDE en Europe, deux en Asie et un en Amérique du Nord, tous chargés de fournir de l'équité, de la quasi-équité, des prêts, de l'assistance technique, de l'assurance-risque, etc.

Malheureusement, il n'existe pas d'équivalent au Canada ni au Québec. Certes, il existe le Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique (FICA), mais ce dernier est limité à une zone géographique, il est ouvert à tous les investisseurs privés, qu'ils soient canadiens ou non et, enfin, les investissements du FICA variant entre 5 et 50 M\$ US, il devient moins accessible aux PME canadiennes. Un nouveau fonds a été annoncé : en effet, dans sa mise à jour du budget, le gouvernement fédéral entendait consacrer 250 millions \$ à la mise sur pied d'un Fonds pour la compétitivité mondiale. Ce fonds permettrait d'offrir de l'appui aux PME mais, vraisemblablement, pas par le biais d'outils de financement. Dans l'hypothèse où le nouveau gouvernement déciderait de le matérialiser ainsi, il ne s'agirait donc pas d'un FIDE.

⁷ OCDE, *Open Markets Matter: The Benefits of Trade and Investment Liberalization*, Paris, 1998.

⁸ En effet, selon une étude de KPMG, 97,14 % des IDE réalisés par des entreprises canadiennes ont été des transactions de plus de 100 M \$ CA en 1998 dont la majorité s'effectuaient dans le cadre de fusions et acquisitions.

Recommandation 1.2.1. :

Que soit mis à la disposition des PME québécoises un véritable fonds d'investissements directs à l'étranger.

1.2.2. Facilitation du passage des exportations québécoises à la frontière américaine

La région du Grand Montréal compte plus de 5 000 entreprises exportatrices et est à l'origine de 70 % des exportations du Québec. La vitalité des exportations, qui comptent pour plus de 55 % du PIB québécois⁹, joue un rôle prépondérant dans la croissance économique de la province. En 2001, les exportations internationales québécoises généraient plus de 667 000 emplois¹⁰. Au cours de 2003, la valeur des exportations du Québec a atteint 64 milliards de dollars. De ce montant, plus de 53 milliards étaient destinés au marché américain (83 % des exportations totales). Le poste frontalier Champlain-Lacolle est le plus fréquenté des postes frontaliers du Québec. Il s'agit de celui qui donne accès à l'important marché de la région de New York, Philadelphie et Washington DC. En 2003, 387 962 camions et 999 836 voitures y sont passés, seulement en direction des États-Unis, soit en moyenne plus de 1 000 camions et de 2 700 voitures par jour.

Recommandation 1.2.2. :

Que soient rapidement mises en place des actions – complémentaires ou conjointes – de la part des gouvernements du Québec et du Canada en vue d'accroître la fluidité des échanges commerciaux à la frontière entre le Canada et les États-Unis, parmi lesquelles :

- **la promotion active et accrue, auprès des petites et moyennes entreprises exportatrices, de la participation aux programmes de sécurité à la frontière (C-TPAT, FAST-EXPRES);**
- **la mise en place de mesures de soutien efficaces pour les petites et moyennes entreprises exportatrices aux prises avec les coûts importants liés au processus de conformité aux nouvelles normes douanières;**
- **la réalisation des investissements annoncés dans les infrastructures routières qui mènent aux postes frontaliers, notamment à celui de Lacolle, dans l'objectif de faire de cet endroit – en combinaison avec les importants travaux qui seront réalisés au poste américain de Champlain – un poste de transit d'excellence pour la circulation des personnes et des marchandises entre l'Est du Canada et la côte est américaine.**

1.2.3. Élimination de la taxe sur le capital

La taxe sur le capital vise les grandes entreprises et les institutions financières et s'applique sur les capitaux propres, les capitaux d'emprunt et les réserves en capital. Ce dernier étant un facteur de production mobile, la taxe sur le capital augmente le coût des investissements et fait fuir le capital vers les juridictions où un taux de rendement supérieur peut être obtenu. En conséquence, les occasions

⁹ Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique et régional, *Calepin : Le commerce extérieur du Québec*, décembre 2003.

¹⁰ Gouvernement du Québec, *Impact économique des exportations québécoises – années 1990, 1997 et 2001*, octobre 2003.

d'investissement au Québec sont rendues moins attrayantes pour les investisseurs étrangers qui comparent l'environnement fiscal des corporations entre divers pays et provinces.

Parce qu'elle constitue une charge fixe et supplémentaire pour les entreprises, la taxe sur le capital est considérée comme un frein à la croissance de nouveaux investissements et, par conséquent, à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et ce, tout particulièrement dans le contexte d'un dollar fort. Il est également reconnu qu'en raison des coûts supplémentaires qu'elle impose, la taxe sur le capital possède un effet dissuasif sur l'acquisition de nouvelles technologies, sur le développement de capacités nouvelles ainsi que sur l'innovation.

Au Québec en 2005, la taxe sur le capital était fixée au taux de 0,60 % pour les entreprises (soit le plus haut taux au pays), et au taux de 1,2 % pour les institutions financières depuis le 1^{er} janvier 2003. Aucune réduction additionnelle du taux n'était prévue pour 2005. Malgré l'annonce faite par le gouvernement dans son budget 2005-2006, soit une réduction progressive de la taxe sur le capital, l'objectif fixé ne prévoit qu'une diminution de moitié d'ici 2009, le taux passant de 0,60% en 2005 à 0,29 % en 2009. Bien que 15 000 entreprises de plus n'ont plus à supporter ce fardeau depuis le 1^{er} janvier 2005¹¹ et que le gouvernement ait pris l'engagement d'en faire l'abolition pour les PME au cours du présent mandat, il apparaît primordial pour la Chambre que les mêmes avantages s'appliquent aux grandes entreprises, d'autant plus qu'il s'agit souvent des entreprises les plus mobiles géographiquement, de donneurs d'ordre et, conséquemment, d'importants créateurs d'emplois.

Recommandation 1.2.3. :

Que le gouvernement du Québec élimine complètement et immédiatement la taxe sur le capital, puisqu'elle est considérée comme une mesure fiscale des plus dommageables pour la productivité des entreprises, la compétitivité des institutions financières et la création d'emplois.

¹¹ En juin 2004, le gouvernement du Québec a annoncé l'application de nouveaux plafonds de déduction à partir de janvier 2005, ce qui portera à 75,4 % le pourcentage des entreprises exemptées de la taxe sur le capital.

2. Amélioration de la situation financière des villes

2.1. Diversification des sources de revenus

Tel qu'il est mentionné précédemment, la compétitivité économique du Canada et des régions métropolitaines passe par la compétitivité de ses entreprises. Mais elle passe aussi par la santé des infrastructures urbaines des régions métropolitaines. En effet, selon une étude publiée par Statistique Canada¹², les infrastructures urbaines constituent un facteur pouvant influencer les coûts de production et d'opération des entreprises et des commerces, particulièrement en matière de transport et de circulation des marchandises.

Ainsi, pour assurer la performance des infrastructures urbaines, il faut impérativement améliorer la situation financière des municipalités. Au cœur de leurs difficultés financières, se trouve leur dépendance aux revenus de nature foncière. À Montréal, en 2006, 75 % des revenus¹³ proviendront du domaine foncier – taxes foncières, tarifications auprès des propriétaires d'immeubles et compensations tenant lieu de taxes. De plus, les entreprises et commerces, par le biais des taxes foncières sur les immeubles non résidentiels et des taxes d'affaires, sont parmi les contributeurs les plus importants au financement des villes. Dans le cas de Montréal, pour le budget 2006, environ la moitié des charges fiscales perçues par la ville proviennent des immeubles non résidentiels – alors que cette catégorie d'immeubles ne représente que 28,3 % de la valeur foncière imposable.

Pour la Chambre, il est donc urgent que le gouvernement du Québec, dans le cadre du nouveau pacte fiscal, permette l'accroissement des moyens et la diversification des sources de revenus de Montréal. Ces nouvelles sources de revenus de la Métropole devraient être stables et prévisibles.

Recommandation 2.1. :

Que le gouvernement du Québec permette, dans le cadre du nouveau pacte fiscal, l'accroissement et la diversification des sources de revenus de la Métropole et que ces nouvelles sources de revenus soient stables et prévisibles.

2.2. Revenu de croissance

2.2.1. Transfert d'un point de pourcentage (1/7,5) de la TVQ

L'un des moyens de diversifier les revenus des villes auquel la Chambre est particulièrement favorable correspond à la proposition émise par l'ex-ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, M. Jean-Marc Fournier, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec le 8 mai 2003, de mettre en place le partage de revenus provenant de la taxe de vente du Québec (TVQ) entre le gouvernement et les municipalités, et ce, à même les revenus de la TVQ perçue sur le territoire des dites municipalités. À son passage à la tribune de la Chambre dans le cadre de la dernière campagne électorale, la présidente du Conseil du trésor, Mme Monique Jérôme-Forget, avait également soulevé cette possibilité de partager un point de pourcentage de la TVQ avec les municipalités.

¹² Harchaoui, Tarek M. et Faoui Tarkhani, *L'infrastructure publique au Canada*, Statistique Canada, novembre 2003.

¹³ Budget du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Concrètement, selon cette dernière proposition, 1/7,5 (soit 13,3 %) des revenus de la TVQ perçus sur un territoire donné seraient transférés aux municipalités de ce territoire. Ainsi, le montant récolté par la municipalité correspondrait *grosso modo* à l'activité économique générée sur le territoire visé¹⁴.

Les revenus totaux de la TVQ étaient estimés à 9,7 milliards de dollars pour l'année 2005-2006¹⁵. Quant à la valeur d'un point de pourcentage (1/7,5), cela représenterait donc la somme de 1,3 milliard de dollars. Parce que la répartition des recettes de la TVQ est inégale sur le territoire québécois, il est difficile pour la Chambre d'estimer avec exactitude la valeur des transferts aux principales villes de l'agglomération urbaine de Montréal. Néanmoins, suivant l'hypothèse que la distribution de la TVQ corresponde sensiblement à celle du PIB, nous pouvons considérer que les municipalités de l'agglomération urbaine de Montréal (dans ce cas-ci, la région métropolitaine de recensement ou RMR), auraient à se partager environ 50 % du total, soit 650 millions de dollars annuellement. La ville de Montréal, quant à elle, évalue que le montant à recevoir pourrait représenter environ 235 millions de dollars¹⁶.

À première vue, un point de pourcentage (1/7,5) du taux de perception et un pourcent (1 %) des revenus de la TVQ peuvent paraître équivalents. Il n'en est rien.

Établissons les faits. Les revenus totaux de la TVQ au Québec sont estimés à 9,745 milliards \$, pour 2005-2006. Le taux de perception de la TVQ est de 7,5 %. Lorsque la Chambre propose le transfert « d'un point de pourcentage de la TVQ », cela représente 1/7,5 (soit 13,3 %) des revenus totaux. Voilà qui est beaucoup plus que 1 % des recettes.

Un point de pourcentage = 1 299 M\$
(1/7,5 ou 13,3 % des revenus)

Un pourcent des recettes = 97 M\$

Dans la mesure où le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre limitée pour le prochain budget et que la Chambre n'est pas favorable à une augmentation du fardeau fiscal des contribuables de l'agglomération urbaine de Montréal, elle accueillerait avec satisfaction le remplacement d'une partie des transferts et subventions actuellement versés aux villes par le gouvernement, par une somme équivalente correspondant au transfert d'un point de pourcentage des revenus de la TVQ. Cette mesure assurerait ainsi aux municipalités une croissance appréciable et prévisible de leurs revenus à moyen terme : une croissance correspondant à l'activité économique qu'elles auront contribué à générer sur leur territoire, un retour sur leurs investissements.

Recommandation 2.2.1. :

Que le gouvernement du Québec retourne un point de pourcentage (1/7,5) des revenus de la TVQ aux villes du Québec, sans que ne soit augmenté le fardeau fiscal des contribuables de l'agglomération urbaine de Montréal.

2.2.2. Remboursement total de la TVQ

Les paliers de gouvernement supérieur, entre eux, ne se paient pas de taxe de vente; en fait, ils en sont exemptés, réduisant ainsi le coût de leurs achats en biens et services nécessaires à leur fonctionnement et à la livraison de services aux citoyens, aux commerçants et aux entreprises. Pour la Chambre, la même logique devrait s'appliquer entre les gouvernements supérieurs et les municipalités.

Actuellement, les municipalités paient la TVQ de 7,5 % pour chacun de leurs achats. Or, parce que la grande majorité des achats de produits et de services faits par les villes leur sert à fournir aux citoyens, commerçants et entreprises des services pour lesquels la TVQ n'est pas exigible, ce sont donc les villes qui doivent assumer la facture.

¹⁴ À ce sujet, la Chambre reconnaît les iniquités possibles d'un transfert calculé sur la base de la TVQ perçue sur le territoire d'une municipalité, deux municipalités voisines pouvant avoir des concentrations très différentes d'activité commerciale tout en faisant partie d'un même ensemble économique. Pour cette raison, la Chambre est d'avis qu'il serait préférable d'utiliser comme territoire de référence celui de l'agglomération ou de la région métropolitaine.

¹⁵ Gouvernement du Québec, Ministère des Finances, Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2005, p. 23.

¹⁶ Présentation de M. Frank Zampino, président du comité exécutif de la ville de Montréal, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, octobre 2004.

Le gouvernement du Canada a reconnu le caractère peu équitable d'assujettir les municipalités à la taxe sur les produits et services (TPS) : après leur avoir accordé, pendant de nombreuses années, un remboursement partiel de 57,14 %, le gouvernement a mis en place un remboursement complet en février 2004.

Exempter les municipalités de la TVQ ou prévoir une mécanique de remboursement complet permettrait de rendre cette taxe plus équitable tout en diminuant le coût réel des investissements que doivent faire les municipalités. À titre indicatif, selon la ville de Montréal, l'administration municipale a payé, en 2005, quelque 80 millions de dollars¹⁷ en TVQ au gouvernement québécois. Nul doute qu'un remboursement total de la TVQ représenterait une amélioration appréciable des moyens financiers des municipalités du Québec.

Recommandation 2.2.2. :

Que le gouvernement du Québec consente aux municipalités, dès le prochain exercice budgétaire, le plein remboursement de la TVQ.

2.2.3. Compensations tenant lieu de taxes

Au plan foncier, le gouvernement du Québec, contrairement aux propriétaires privés, possède un statut particulier qui l'exempte de l'obligation de s'acquitter entièrement de la taxe foncière et, par le fait même, du coût des services municipaux dont bénéficient pourtant les immeubles dont il est propriétaire. Même si le gouvernement du Québec est tenu de payer les tarifications et frais de services encourus pour les services consommés directement par ses édifices publics, dans la majorité des cas, ces frais ne suffisent pas à couvrir la totalité des coûts des services municipaux. La compensation sensée combler ce manque à gagner prend la forme d'une « compensation tenant lieu de taxes ».

La signature, en 2000, d'une nouvelle entente financière et fiscale conclue entre le gouvernement du Québec et les municipalités (mieux connue sous le nom de «pacte fiscal») a quelque peu corrigé la situation et a été suivie d'une augmentation graduelle des taux de compensation.

En 2006, les taux de compensation pour les trois catégories d'immeubles, à Montréal, sont respectivement évalués à 97,7 % pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités), à 86,9 % pour les écoles primaires, et à 73,4 % pour les autres immeubles des réseaux primaire et secondaire. Les sommes versées à la ville de Montréal par le gouvernement du Québec en compensation tenant lieu de taxes étant respectivement estimées, pour 2006, à 43,2 et 54,9 millions de dollars pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation, et à 39,1 millions de dollars pour les écoles primaires et secondaires, le manque à gagner est substantiel.

La Chambre renouvelle donc sa recommandation portant sur les compensations tenant lieu de taxes. Pour répondre à un souci d'équité fiscale, la Chambre appuie la conclusion de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales selon laquelle il est recommandé que le gouvernement du Québec paie des compensations tenant lieu de taxes équivalentes à 100 % des taxes locales sur la valeur foncière de ses propres immeubles. Cette mesure permettrait à la fois de simplifier le régime de compensations tenant lieu de taxes et d'accroître les revenus des municipalités.

Recommandation 2.2.3. :

Que les compensations tenant lieu de taxes que verse le gouvernement du Québec aux municipalités, correspondent à 100 % des taxes locales sur la valeur foncière de tous les immeubles dont il est propriétaire, et ce, dès le prochain exercice budgétaire.

¹⁷ Ce montant inclut la TVQ payée par les sociétés paramunicipales, dont la Société de transports de Montréal (la plus importante) et la Société d'habitation de Montréal.

3. Projets d'infrastructures urbaines d'importance

3.1. La Société du Havre : hautement prioritaire

La mise en valeur du havre de Montréal, telle que pilotée par la Société du Havre, est possiblement le projet de développement et d'aménagement urbain le plus ambitieux de l'histoire de Montréal. Que ce soit en raison de la taille du territoire faisant l'objet de la planification ou de l'importance des travaux à y réaliser, les sommes à investir pour exploiter l'immense potentiel de développement du havre sont colossales. Dans ce contexte, l'application d'un partenariat mettant à profit des capitaux privés apparaît inévitable.

Dans ce cas particulier, il est nécessaire de souligner le leadership que peuvent exercer conjointement les gouvernements du Québec et du Canada comme catalyseurs du projet. Comme l'a fait le gouvernement du Québec avec la construction du siège social de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'agrandissement du Palais des congrès pour la réalisation du Quartier International et la mise en œuvre d'un projet gouvernemental de grande envergure, en synergie avec les planificateurs de la Société du Havre, pourrait contribuer grandement à sa réalisation accélérée. À cet égard, nous espérons voir le gouvernement du Québec, conjointement avec celui du Canada, envisager en priorité les projets suivants : une modernisation de l'autoroute Bonaventure permettant l'accès aux berges du Saint-Laurent; la construction d'un centre de foires de calibre international; ainsi que la mise en place d'une liaison de transport en commun entre le havre et le centre-ville en tant que parties intégrantes du projet de déménagement du Casino près du bassin Peel. De plus, le gouvernement du Québec devrait initier dès maintenant l'étude de faisabilité du projet de centrale électrique au fil de l'eau évoquée dans le document *Le Havre de Montréal – Vision 2025*, rendu public au printemps 2004 par la Société du Havre de Montréal.

Recommandation 3.1. :

Que les gouvernements du Québec et du Canada contribuent conjointement à la réalisation du projet de mise en valeur du havre de Montréal, notamment en priorisant la réalisation des investissements envisagés dans le havre, afin d'en faire de véritables catalyseurs du projet.

3.2. Les accès à l'aéroport Montréal-Trudeau

Des principales métropoles du monde, Montréal est l'une de celles où l'aéroport international est situé le plus près du centre-ville. L'Aéroport Montréal-Trudeau pourrait donc devenir, avec des voies de communication adéquates, une référence en matière de liaison entre le centre-ville et les infrastructures aéroportuaires. Toutefois, force est de constater la vétusté des infrastructures de transport qui desservent l'aéroport et, en particulier, la désuétude et la non-fonctionnalité de l'échangeur Dorval. Les lacunes dans la fluidité des transports compromettent ainsi l'avantage concurrentiel de la proximité de l'aéroport et, pour cette raison, la Chambre constate, depuis de nombreuses années, le besoin d'offrir aux usagers de l'aéroport des voies de communication plus efficaces.

Dans le contexte où un important réaménagement de l'échangeur Dorval est à la veille d'être réalisé, pour la Chambre, un accès aisé, rapide et fiable par une navette ferroviaire – comme il en existe dans la majorité des grandes métropoles du monde – devrait aussi faire partie du projet. En effet, une telle navette permettrait avantageusement de relier le centre-ville à l'aéroport en moins de 30 minutes, et ce, peu importe les conditions climatiques et l'état de la circulation sur les voies d'accès. Le train contribuerait aussi à désengorger le réseau routier aux abords de l'aéroport et constituerait, grâce à la liaison rapide, un attrait certain pour la clientèle d'affaires. De plus, la mise en place d'une telle navette serait relativement aisée puisqu'un corridor ferroviaire est déjà en place sur la presque totalité du trajet entre le centre-ville de Montréal et l'aéroport. Il apparaît en outre manifeste que l'accès au centre-ville devrait être localisé à la Gare Centrale où sont situés les points de correspondance avec les autres liens ferroviaires, ainsi que les nombreuses liaisons régionales de transport en commun.

Recommandation 3.2. :

Que le gouvernement du Québec, conjointement avec celui du Canada, mette en place les mesures nécessaires pour que soit rapidement réalisé le projet de réaménagement de l'échangeur Dorval, de même que la navette ferroviaire qui facilitera grandement la mobilité des Montréalais et des visiteurs à l'aéroport international.

3.3. Les infrastructures de transport routier

Dans la mesure où des investissements de 7,2 milliards \$ sur 10 ans¹⁸ sont nécessaires pour la réhabilitation des infrastructures montréalaises, dont 3,8 milliards \$ pour remettre à niveau les infrastructures routières municipales, et que les finances publiques ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins, il importe, selon la Chambre, que des priorités soient établies.

Parmi une série de projets d'infrastructures de transport susceptibles d'améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des marchandises sur le territoire de Montréal, la Chambre en identifie certains qu'elle juge pertinent de mettre en oeuvre de façon prioritaire.

Selon une logique de planification et de développement métropolitain, les premiers projets à mettre en oeuvre rapidement sont ceux du réaménagement de la rue Notre-Dame pour la mobilité du transport dans l'est de la ville de Montréal et de l'aménagement des voies d'accès aux sites Glen et Turcot, afin de desservir adéquatement le futur Centre hospitalier universitaire de l'Université McGill.

Aussi, la Chambre est d'avis que pour favoriser le transport des personnes et des marchandises sur le territoire de la métropole au cours des prochaines années, les autorités gouvernementales et municipales devraient étudier prioritairement deux projets ayant une incidence métropolitaine, soit le réaménagement des accès au secteur Décarie-Cavendish-Jean-Talon et la restructuration de l'axe du boulevard Crémazie-autoroute métropolitaine.

Recommandation 3.3. :

Que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la ville de Montréal, s'assure d'un développement des infrastructures de transport routier métropolitain efficace et cohérent.

3.4. Le transport en commun : durable et incontournable

Le réseau de transport en commun contribue largement au développement urbain durable de la métropole en améliorant la mobilité des individus, en réduisant le nombre de véhicules sur le réseau routier et en améliorant la qualité de vie des résidents.

Si le transport en commun constitue un élément essentiel du développement pour Montréal, il génère également des retombées économiques majeures pour la métropole. En effet, les bénéfices économiques découlant du transport en commun ne se limitent pas aux seules dépenses des organismes de transport de la région. En 2003 par exemple, le transport en commun a permis aux ménages montréalais d'économiser près de 600 millions \$ en frais de déplacement. Or, ces économies donnent un pouvoir d'achat accru aux ménages qui peuvent ainsi dépenser davantage, notamment en magasinage, en sorties culturelles et en loisirs.

¹⁸ Ville de Montréal, *Portrait et diagnostic*, juin 2005.

La Chambre est d'avis que le gouvernement du Québec devrait œuvrer à faire augmenter la fréquentation du transport en commun et, surtout, à faire accroître sa part de marché par rapport à celle de l'utilisation de la voiture. Pour y parvenir, la Chambre identifie quatre conditions qu'il importe de considérer :

- assurer le confort aux usagers, par la mise à niveau de certaines infrastructures de transport en commun, ainsi que par la mise en place de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins de la clientèle;
- améliorer les temps de parcours et les fréquences, pour accroître l'attrait du transport en commun par rapport à l'utilisation de la voiture;
- assurer la fiabilité des réseaux, puisque cet élément constitue un avantage comparatif majeur par rapport à l'utilisation de la voiture qui, elle, est soumise aux aléas de la circulation routière et des conditions météorologiques;
- améliorer les infrastructures : uniquement pour la Société de transport de Montréal (STM), des investissements de l'ordre de 3,5 milliards \$ seront nécessaires sur 10 ans, notamment pour remplacer et modifier les voitures de métro, en plus de renouveler les équipements fixes tels que les structures de béton et les systèmes de ventilation.

Recommandation 3.4. :

Que le gouvernement du Québec, par la mise en œuvre d'un cadre financier, permette aux sociétés de transport d'être assurées d'un financement stable, récurrent et prévisible pour la mise à niveau de leurs infrastructures et le développement de leur réseau.

3.5 Le Quartier des spectacles : un atout pour la vitalité culturelle de la métropole

Préoccupée par l'importance des enjeux d'aménagement urbain et de vitalité des milieux culturels, la Chambre est d'avis que le projet du Quartier des spectacles constitue un élément structurant pour maintenir et renforcer un milieu culturel et artistique dynamique au centre de la métropole.

Le groupe d'acteurs qui compose le Partenariat du Quartier des spectacles provient d'horizons variés et une vision commune de ce que devrait devenir, dans les années à venir, le Quartier des spectacles est en cours d'élaboration. Or, la combinaison d'une approche de développement urbain associée aux besoins des nombreux acteurs oeuvrant au développement artistique et culturel de ce quartier est particulièrement prometteuse pour conforter la place de Montréal comme métropole culturelle en Amérique du Nord.

Le travail à long terme que propose le Partenariat, pour l'élaboration de ce projet structurant pour Montréal et la région, doit être réalisé avec l'appui de l'ensemble des acteurs impliqués provenant, tant des milieux gouvernementaux et des entreprises privées, que des milieux associatifs. C'est par la mise en place de telles visions mobilisatrices que Montréal pourra élaborer des espaces urbains de qualité que s'approprieront les citoyens et qui, ultimement, amélioreront leur qualité de vie, généreront davantage de projets, et feront de Montréal une métropole des plus compétitives.

Recommandation 3.5 :

Que le gouvernement du Québec octroie au Partenariat du Quartier des spectacles les moyens nécessaires pour que se concrétisent, rapidement, les projets pouvant améliorer la vitalité culturelle et le développement urbain de ce secteur de la ville.

Conclusion

En tant que moteur économique du Québec, la région métropolitaine de Montréal contribue plus que jamais auparavant à sa prospérité. Dans le contexte mondial actuel d'une économie basée sur le savoir et l'innovation, cette position est appelée à devenir encore plus importante.

Face à cette réalité, il faut par-dessus tout éviter de voir le développement de la Métropole en opposition avec celui des autres régions du Québec et de penser que la prospérité de la première détourne des ressources destinées au développement des dernières. Au contraire. Le Québec en entier a intérêt à ce que son moteur économique tourne à plein régime et, conséquemment, a aussi intérêt à lui fournir tous les outils nécessaires à son plein développement, notamment via un pacte fiscal établissant clairement les bases de sa réussite.

C'est dans cette optique que la Chambre a présenté, dans cette soumission, non seulement les attentes de ses membres quant au prochain budget, mais a formulé également des propositions constructives susceptibles d'améliorer la performance économique de la Métropole et, par le fait même, celle du Québec. Aussi, c'est dans cet esprit constructif que la Chambre tient à souligner au gouvernement sa disponibilité à œuvrer avec lui afin de poser des gestes concrets et nécessaires en faveur du développement de l'économie montréalaise.